

COMMUNE DE WUENHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE WUENHEIM
DE LA SEANCE DU 25 AOUT 2025**

Sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : M. Roland MARTIN, M. Jean-Marc WEBER, Mme Valérie GLAENTZLIN, Mme Sabine JUD, M. Christophe SCHALLER, M. Arnaud MASSART, Mme Nadia SOLE, M. Florian FOURQUEMIN, M. Yvan SCHERRER.

ABSENT avec EXCUSE : M. Gabriel GROSS, et Mmes Nathalie SCHWENDENMANN et Céline ARNOLD

ABSENT sans EXCUSE : M. Thomas BILLING et Mme Véronique ZIMMERMANN

Ont donné procuration : M. Gabriel GROSS à M. Roland MARTIN

Mme Nathalie SCHWENDENMANN à Mme Valérie GLAENTZLIN

Mme Céline ARNOLD à M. Yvan SCHERRER

Secrétaires de séance : M. Yvan SCHERRER, Conseiller et Mme Muriel COUTURIER, Secrétaire Générale de Mairie.

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 juin 2025
2. Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie : demande de subvention auprès de LEADER
3. CCRG : répartition des sièges du Conseil de Communauté de la CCRG pour la prochaine mandature
4. Citoyen d'honneur
5. Délégation du Maire



.....

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner M. Yvan SCHERRER en tant que secrétaire de séance, assisté de Mme Muriel COUTURIER, Secrétaire Générale de Mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité dont trois procurations (M. Gross, Mmes Schwendenmann et Arnold), la nomination de M. Yvan SCHERRER, Conseiller Municipal, et Mme Muriel COUTURIER, Secrétaire Générale de Mairie.

Puis l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30/06/2025

Ce point est présenté par Monsieur le Maire.

Le Procès-Verbal de la séance du 30/06/2025 est approuvé à l'unanimité, dont trois procurations (M. Gross et Mmes Schwendenmann et Arnold).

2° / POINT : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Ce point est présenté par Monsieur Weber, 1^{er} adjoint.

La commune de Wuenheim souhaite contribuer au développement des énergies renouvelables. Dans le cadre de la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR), la toiture de la mairie, façade sud a été identifiée comme un bâtiment potentiel pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques.

Ce projet s'inscrit dans la volonté communale de promouvoir la transition énergétique et de réduire la consommation d'énergie.

L'opération pourrait être éligible aux fonds européens via le programme **LEADER – Pays Rhin Vignoble Grand Ballon**. Le dispositif permet de financer le projet à hauteur de 80 % des dépenses éligibles, plafonnées à 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement par 11 voix POUR dont deux procurations (M. Gross et Mme Schwendenmann) et une abstention (Mme Arnold) :

- Approuve le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie, façade sud,
- Décide de solliciter une subvention auprès du programme LEADER – Pays Rhin Vignoble Grand Ballon,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande d'aide européenne LEADER et tout document afférant à cette opération,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif COMMUNE 2025.



3° / POINT : RÉPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA CCRG POUR LA PROCHAINE MANDATURE

Ce point est présenté par Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit que, lors de l'année précédant le renouvellement général des Conseils Municipaux, les communes peuvent délibérer, le cas échéant, sur le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de leur EPCI. Les communes ont ainsi jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des Conseillers Communautaires de la CCRG via un « accord local ».

Un courrier de Monsieur le Préfet sur ce point est joint en annexe...

À défaut, il sera fait application du droit commun, à savoir une composition du Conseil de Communauté basé sur la répartition actuelle (41 conseillers titulaires).

L'accord local doit être adopté par la moitié des Conseils Municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des Conseils Municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres. L'adoption d'un accord local est donc conditionnée par l'accord du Conseil Municipal de Guebwiller.

Pour mémoire, par délibération du 23 mai 2019, le Conseil de Communauté s'était prononcé en faveur d'un accord local basé sur 48 sièges de titulaires et avait invité les communes à délibérer sur ce point. Le Conseil Municipal de Guebwiller s'y était opposé par délibération du 20 juin 2019. Il a donc été fait application du droit commun pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, lors de sa séance du 24 juillet 2025, a validé le principe d'un accord local à 51 sièges selon la répartition jointe en annexe....

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider un accord local pour la prochaine mandature à hauteur de 51 sièges selon la répartition jointe en annexe.
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la CCRG.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal dont trois procurations (M. Gross et Mmes Schwendenmann et Arnold).

4° / POINT : CITOYENS D'HONNEUR :

Ce point est présenté par Monsieur le Maire.

Vu les relations de jumelage entre les communes de Wuenheim et Grävenwiesbach établies depuis 1980,

Vu l'engagement constant de plusieurs personnalités en faveur de l'amitié franco-allemande, Considérant que leur dévouement et leur implication active ont permis de maintenir et de renforcer les liens entre nos deux communes, tant sur le plan institutionnel qu'associatif et humain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à décider :



d'attribuer le titre de Citoyen d'Honneur de la commune de Wuenheim à :

- Monsieur Markus Grünewald de Grävenwiesbach, pour sa fidélité au jumelage, sa participation active aux rencontres et son attachement constant à Wuenheim.

Une cérémonie spéciale de remise des titres de Citoyen d'Honneur sera organisée dans le cadre du 45e anniversaire du jumelage, afin de rendre hommage à leur engagement exceptionnel.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur Markus Grünewald, et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal dont trois procurations (M. Gross et Mmes Schwendenmann et Arnold).

5° / POINT : DÉLÉGATION AU MAIRE

Ce point est présenté par Monsieur le Maire.

Dans un souci d'allégement des procédures, il est proposé que le Conseil Municipal délègue une partie de ses prérogatives au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

La délégation ci-après prendra effet à compter de la date à laquelle la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Maire rend compte des décisions exercées par délégation.

Il est proposé que le Conseil Municipal délègue au Maire, pour toute la durée du mandat, l'attribution suivante :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (à savoir les marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Pour mémoire, en 2025, les marchés passés en procédure adaptée sont les marchés de travaux d'un montant inférieur à 5 538 000 € HT et les marchés de fournitures et services d'un montant inférieur à 221 000 € HT. Ces seuils sont amenés à être modifiés par voie réglementaire tous les deux ans

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Maire la délégation précitée.

Le Conseil Municipal, est invité à délibérer :

Adopté majoritairement par 11 voix POUR dont deux procurations (M. Gross et Mme Schwendenmann) et une abstention (Mme Arnold).

La séance est close à 19h50.



**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE de WUENHEIM
de la séance du 25 août 2025**

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 juin 2025
2. Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie : demande de subvention auprès de LEADER
3. CCRG : répartition des sièges du Conseil de Communauté de la CCRG pour la prochaine mandature
4. Citoyen d'honneur
5. Délégation du Maire

Nom et Prénom	Qualité	Signature
MARTIN Roland	Maire	
SCHERRER Yvan	Conseiller	
COUTURIER Muriel	Secrétaire Générale de Mairie	

